

Mme. Benkhadra: Pas de développement des énergies renouvelables sans une plus grande coopération internationale

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-07-2009 19:45:00

La ministre de l'Energie, des mines, de l'eau et de l'environnement, Mme Amina Benkhadra a affirmé qu'il ne peut y avoir de développement des énergies renouvelables sans une plus grande coopération internationale dans ce domaine entre les pays du Nord et du Sud.

Dans un entretien à la MAP en marge de sa participation à la 2ème réunion de la commission préparatoire pour la création de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), qui s'est tenue à Charm El Cheikh, Mme Benkhadra a indiqué que la création de cette agence a pour objectif le développement et la promotion des énergies renouvelables, et la mise à profit de son développement et de son usage pour l'étendre à l'ensemble des pays disposant de ces énergies.

Elle a émis l'espoir que les pays du sud puissent bénéficier du transfert des technologies des énergies renouvelables et de la recherche dans ce domaine ainsi que du développement de ces énergies, pour qu'ils puissent à terme fructifier leurs possibilités dans ce domaine.

"Nous avons également appelé à davantage de coopération dans le domaine du financement étant donné que le coût de production des énergies renouvelables et leur prix sont élevés par rapport aux coûts de production des autres énergies", a dit la ministre, soulignant la nécessité de trouver des moyens de financement adéquats pour permettre un usage à grande échelle de ces énergies par les pays du sud.

Mme. Benkhadra s'est par ailleurs félicitée du choix d'un pays arabe ami du Maroc pour abriter le siège de l'IRENA, en l'occurrence l'Etat des Emirats arabes unis, soulignant que ce pays dispose en plus des infrastructures de base et des moyens de financement adéquats, d'une réelle volonté de promouvoir les énergies renouvelables.

Le Maroc a souscrit dès le départ au processus de création de l'IRENA, a affirmé Mme Benkhadra. Bien plus, il était parmi les premiers pays du sud à avoir approuvé sa création et a joué un rôle remarquable lors de la première réunion de la commission préparatoire tenue à Bonn, a-t-elle dit.

Elle a d'autre part expliqué que le Maroc, qui reste dépendant de l'étranger à hauteur de 97 de ses besoins énergétiques, a élaboré, sur hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI, une stratégie nationale de l'énergie avec la participation de l'ensemble des acteurs dans ce domaine, à savoir experts, entreprises opérant dans le domaine et parlementaires, pour assurer une adhésion de tous aux choix du pays dans ce domaine.

En plus de l'objectif de couvrir les besoins nationaux en électricité et en énergie de manière

générale, dans les meilleures conditions en recourant au charbon propre, a-t-elle poursuivi, le gouvernement marocain a exprimé dans le cadre de cette nouvelle politique sa détermination à développer les énergies renouvelables étant donné que le Maroc dispose de ressources importantes pour en assurer la production, aussi bien en ce qui concerne l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie fossile.

Le Maroc ambitionne de faire augmenter la part des énergies renouvelables dans la production énergétique de 4 pc en 2008 à 10 pc en 2010, indique la ministre, faisant état d'un programme pour progresser sur cette voie jusqu'en 2030.

Le pays compte également augmenter ses capacités de production de l'énergie éolienne, pour passer de 114 mégawatt actuellement à 1500 mégawatt à l'horizon 2012, a-t-elle ajouté.

Concernant l'énergie solaire dont le coût de production demeure très élevé, a expliqué la ministre, le Maroc a décidé de s'investir dans le domaine des recherches relatives au développement du secteur et de l'innovation en matière de technologie inhérente à sa production, dans la perspective de pouvoir produire cette énergie dès lors que ses coûts auront baissé.

Le Maroc s'est également joint au "Plan Solaire Méditerranéen" dans le cadre de l'UPM et a présenté des projets et des capacités importantes dans plusieurs régions du Royaume en vue de soutenir la promotion de la production de l'énergie solaire, a ajouté Mme Benkhadra.

Dans le cadre de cette nouvelle politique, et en vue d'encourager le recours aux énergies renouvelables dont dispose le Maroc en quantités importantes, particulièrement les énergies solaire et éolienne, le ministère de l'Energie et des mines a élaboré une nouvelle loi approuvée en Conseil de gouvernement et en Conseil des ministres en 2009 et soumise au parlement pour adoption, a-t-elle indiqué.

Cette loi a pour objectif d'ouvrir de larges perspectives au recours aux énergies renouvelables au Maroc et d'offrir des opportunités aux investisseurs et aux entreprises opérant dans le secteur privé, pour produire de l'électricité par le biais de ces énergies, avec la possibilité de la commercialiser localement ou de l'exporter à l'étranger.

Le programme vise également l'élargissement de l'usage du réseau national de l'électricité par les producteurs privés, leur permettant d'approvisionner les consommateurs locaux, et ceux établis bien au-delà du territoire national à travers les importantes infrastructures de base de connexion électrique dont dispose le Maroc aussi bien avec l'Espagne qu'avec l'Algérie.

Dans le cas où la capacité du réseau national s'avèrerait insuffisante, la nouvelle loi offre aux investisseurs agissant collectivement ou à titre individuel, la possibilité d'établir une ligne directe pour l'exportation de l'énergie propre obtenue à partir des énergies renouvelables vers les pays voisins particulièrement les pays d'Europe qui souffrent d'un déficit en matière d'énergies propres.

Mme Benkhadra a affirmé d'autre part que son département a élaboré dans le cadre de l'accompagnement de cette nouvelle politique énergétique une nouvelle loi pour la restructuration du Centre de développement des énergies renouvelables et sa transformation en une agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Il est à signaler que Mme Amina Benkhadra a conduit la délégation marocaine à la deuxième réunion

de la commission préparatoire de la création de l'IRENA, réunion au cours de laquelle l'Etat des Emirats arabes unis a été désigné pour en abriter le siège permanent et dont la direction été attribuée à la française Helene Pelose.

MAP